



publié le 26/02/2021



---

Les épreuves de l'ASSR 1 pour les élèves de 5ème et de l'ASSR2 pour les élèves de 3ème auront lieu au début du mois de mai 2021.

Pour se préparer dès maintenant, les élèves peuvent s'entraîner en ligne à l'adresse suivante :

<http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>

Sur ce site les questions seront du même type que le jour de l'examen.

Les attestations de sécurité routière sont obligatoires pour tous les jeunes âgés de moins de 21 ans :

- ▶ L'ASSR 1 permet la délivrance du brevet de sécurité routière (BSR) afin de conduire un deux-roues motorisé.
- ▶ L'ASSR 2 est obligatoire pour la délivrance du permis de conduire



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.